



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Mel : sntrs-cgt@cnsr.fr – Web : www.sntrs.fr

N°342 du – 9 avril 2024

SOMMAIRE

Spécial Commission Exécutive du 21 mars 2024

- Rapport introductif à la CE du 21 mars 2024
- Relevé de décision de la CE du 21 mars 2024

Rapport introductif à la CE du 21 mars 2024

Par Éric Leroy

Situation internationale

La situation internationale toujours aussi préoccupante, que ce soit le conflit en Ukraine qui dure maintenant depuis plus de deux ans et dont nous ne voyons toujours l'issue se profiler. Entre l'intensification du conflit, les déclarations va-t'en guerre de Macron et la réélection sans surprise de l'autocrate Poutine, rien, pour l'instant ne permet d'envisager une fin rapide de ce conflit à nos portes.

Quant à la situation en Palestine, la situation humanitaire est chaque jour plus désespérée et face à des morts qui se comptent par dizaines de milliers, on ne voit là non plus d'issue à la guerre.

Plus que jamais, il faut trouver une issue à ces conflits de haute intensité qui peuvent déboucher sur des choses encore plus dangereuses.

Points sociétaux

La modification de la Constitution française le 4 mars 2024 marque une avancée significative pour les droits des femmes, avec l'ajout d'un nouvel article qui garantit la liberté pour les femmes de recourir à une interruption volontaire de grossesse (IVG). Cette décision renforce la sécurité juridique autour du droit à l'IVG, établi par la loi Veil de 1974.

Cependant, certains soulignent que malgré cette avancée, le droit à l'IVG reste fragile et peut être remis en cause, comme le montrent les événements récents dans d'autres pays. De plus, l'inscription de la "liberté" d'avorter dans la Constitution, plutôt que du "droit", soulève des préoccupations quant à la garantie légale de cette liberté. Des inquiétudes persistent quant à la possibilité pour un gouvernement réactionnaire de limiter financièrement l'accès à l'IVG.

Par ailleurs, malgré cette avancée, des coupes budgétaires importantes touchent des secteurs essentiels tels que l'éducation, la recherche et les services publics. Ces mesures suscitent des critiques, notamment concernant le manque de sincérité du gouvernement dans la présentation de ses budgets et la priorité accordée aux grands groupes économiques au détriment du bien-être de la population.

En parallèle, le gouvernement a considérablement augmenté le budget de la Défense ces dernières années, avec une augmentation de 40%, ce qui soulève des questions sur les priorités en matière de dépenses publiques et de politique gouvernementale.

En somme, alors que l'inscription de la liberté d'avorter dans la Constitution constitue une avancée importante pour les droits des femmes, des défis persistants demeurent en termes de garantie légale et d'accès effectif à l'IVG, ainsi que de priorités budgétaires gouvernementales.

Mobilisation du 19 mars

Ceci nous conduit directement à la journée de mobilisation du 19 mars pour les carrières et les rémunérations et face aux attaques de Macron contre le service public de l'ESR : diminution de près de 1 Mds d'€ sur l'enseignement

supérieur et la recherche, attaques de la liberté académique des collègues (par exemple à l'EHESS récemment ou encore à l'Université Savoie Mont-Blanc), mise en cause du temps de travail et des droits à congés, attaque envers les étudiants en raison de leur origine sociale (Parcoursup, Mon Master), de leur nationalité (droits différenciés pour les étudiants hors UE), explosion de la précarité étudiante. Débouchés des études réduits : gels de postes, campagnes d'emplois minimalistes, recours massif aux vacataires.

Enfin, nous assistons à des attaques sur les statuts de tous les personnels avec la remise en cause du statut de chercheur à temps plein, les contournements des procédures de recrutement avec la mise en place des tenure track (Chaires de professeurs juniors) qui se font hors CoNRS pour le CNRS et via des commissions ad-hoc à l'université. Une transformation des organismes de recherche en agences de programmes ce qui augure d'un transfert de la gestion des unités et des personnels vers les universités.

Rapprochement entre la FSU et la CGT :

Depuis quelques mois et en particulier le début de l'année, des réunions à plusieurs niveaux dans la CGT s'organisent pour « parler » de ce que pourrait signifier « concrètement » un rapprochement entre la confédération CGT et la FSU. Nous prendrons un temps d'échange aujourd'hui pour en discuter.

Réductions budgétaires

L'adoption de la loi de finances 2024 par le gouvernement via l'article 49-3, contournant ainsi le débat parlementaire, suivi de l'annulation de 10 milliards d'euros par décret dès le 22 février, sans consultation parlementaire, montre encore un mépris pour la démocratie parlementaire. Ainsi le gouvernement a :

1. Annoncé un engagement à fournir jusqu'à 3 milliards d'euros d'aide militaire supplémentaire à l'Ukraine en 2024, entraînant des conséquences austéritaires sur les budgets sociaux et les services publics, en réponse à une demande d'économie de guerre.
2. Surestimé délibérément le taux de croissance lors de l'élaboration de la loi de finances 2024, ce qui conduit à des ajustements budgétaires drastiques une fois la loi adoptée, touchant notamment des secteurs essentiels tels que le logement, l'environnement, l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et la recherche, l'emploi et la culture.
3. Imposé une réduction des crédits alloués à l'enseignement supérieur et à la recherche, compromettant les investissements et la capacité des organismes nationaux de recherche et des universités à fonctionner efficacement.
4. Maintenu les avantages fiscaux accordés aux grandes entreprises, tels que le crédit impôt recherche, la baisse des impôts de production et de l'impôt sur les sociétés, malgré des profits records pour ces entreprises.
5. Augmenté significativement les dépenses militaires, contrairement aux coupes budgétaires effectuées dans d'autres secteurs.

Ces 10 milliards en moins touchent des secteurs du service public essentiels pour l'avenir du pays et le bien-être de la population. En annulant ces crédits, la Macronie ampute lourdement les moyens de financement de toute une série de politiques publiques : logement, environnement, éducation nationale, enseignement supérieur et recherche, emploi, culture, etc. Des milliers de postes seront, par ailleurs, supprimés dans le versant de l'État.

Cette saignée se monte à 700 millions sur l'école, 2,1 milliards sur l'écologie et la rénovation énergétique, 1 milliard sur le travail...

L'enseignement supérieur et la recherche payent un lourd tribut, avec 900 millions d'€ de baisse sur le budget de la MIREs et une mention spéciale pour le programme 172 "Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires" qui se retrouve à un niveau de 0,45% inférieur à celui du budget 2023, en euros courants !

Dans le même temps, les cadeaux faits aux grandes entreprises, eux, ne sont aucunement remis en cause. Citons le crédit impôt recherche qui progresse encore en 2024, pour atteindre 7,6 milliards, ou bien la baisse des impôts de production offerts aux entreprises (10 milliards/an) et la baisse de l'impôt sur les sociétés (11 milliards/an). Enfin, les aides publiques allouées sans contrepartie aux entreprises sont évaluées a minima à environ 160 milliards d'euros, soit l'équivalent de plus de 30 % des dépenses budgétaires de l'État en 2024 !

Primes d'attractivité des IT

Nous avons aussi appris le 14 février lors de la DRH-OS, la mise en place d'une prime d'attractivité à partir du 1^{er} juillet 2024 intégrée à l'IFSE. À partir de cette date, une composante supplémentaire de 140€ bruts sera ajoutée à l'IFSE. Qui peut refuser une augmentation de sa rémunération en période d'inflation et de non revalorisation des salaires ? Cependant, cette mesure est délétère, car il faut regarder les détails d'application et en particulier remarquer qu'elle ne va pas s'appliquer à toutes les BAP. En effet, la direction a choisi délibérément de cibler les BAP E, F, G et J, ignorant ainsi les BAP scientifiques ce qui est quand même un comble pour le CNRS. Le S de CNRS signifiant « scientifique ».

Pour les BAP E et F seuls les personnels de la DSI, des délégations régionales et du siège sont concernés.

Cette prime cible donc les BAP d'appui à la recherche et elle sera doublée pour les DR dont le taux de rotation des agents est jugé significatif par le DGDR. Le calcul de ce taux est d'ailleurs difficilement compréhensible puisqu'il ne prend en compte que les postes pour lesquels il y a des départs et des arrivées laissant de côté tous les postes pour lesquels on ne trouve pas de remplaçant. Ainsi, si dans une délégation régionale, un poste voit une succession de personnes il sera pris en compte dans le calcul, alors que si un poste reste vacant il ne le sera pas alors que cela entraîne une surcharge de travail pour les collègues. Ce mode de calcul est donc plus que discutable.

Finalement, on peut regretter que les collègues des BAP A, B, C et D ne puissent pas bénéficier d'une prime d'attractivité similaire. Cela ne va pas dans le bon sens et va encore créer du ressentiment de la part d'une partie des ingénieurs et techniciens.

Modifications des contours des sections

Depuis le début de l'année, la question a été posée aux CSI des différents instituts de la modification des contours des sections du comité national. Les réponses des CSI et du CS sont attendues pour le 21 avril 2024 car les élections au comité national vont avoir lieu en fin d'année. Cette modification semble voulue par Antoine Petit au motif que les dernières modifications datent de 20 ans et qu'il n' imagine pas que la recherche n'ait pas évolué en 20 ans. Outre que cela semble relever du fait du prince, la question se pose de modifier cet édifice complexe en un temps très court. La direction, a bien préparé son coup en proposant des scénarios tout faits.

Les différents CSI, qui viennent d'être élus en janvier, ainsi que les sections ont malgré tout commencé à travailler et pour la majorité d'entre eux, la décision est de ne pas modifier les sections, seules quelques modifications des mots clés semble pertinente. Il ressort de ces travaux que l'édifice est quelque chose de très complexe et que, même si cela semble intéressant de s'y pencher, il demande un travail plus approfondi avant de procéder à des modifications majeures. En particulier, personne ne nous a expliqué le pourquoi du comment de cette demande : est-ce que cela relève d'une volonté de simplement répartir l'effectif des chercheurs dans les nouvelles sections ou bien d'aligner les contours des sections du CoNRS avec ceux du CNU pour ensuite rendre plus simple le transfert des chercheurs CNRS vers l'université ? Tout ceci nécessite un temps long que nous devons obtenir et une réflexion que nous devons mener.

Modifications des élections au CoNRS, la direction du CNRS propose de changer le mode électoral des élections des collèges chercheurs, en le « rapprochant » de celui des ingénieurs et techniciens avec un seul tour. Si c'est vraiment un rapprochement que veut la direction du CNRS alors pourquoi pas mettre en œuvre des listes syndicales ? Ce sujet doit être débattu aujourd'hui au CE.

Assises travail-santé

Pour terminer, je voulais revenir sur les premières assises de la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses qui se sont tenues les 13 et 14 mars derniers à la bourse du travail à Paris. Ces assises étaient organisées par un ensemble de syndicats et d'associations : CGT, FSU, Solidaires, Andeva, ASD-Pro, Association des experts intervenant en santé au travail, ATTAC, Ateliers Travail et Démocratie, Cordistes en colère, Réseau féministe « Ruptures », Association-Santé-Médecine-Travail.

Plus de 400 personnes étaient présentes et un projet d'appel a été adopté ainsi qu'une plateforme revendicative et une proposition pour une campagne nationale intitulée « Le travail tue, le travail détruit : Mourir au travail, mourir du travail, plus jamais ! ».

Durant ces deux jours, 4 groupes de travail ont planché sur les thèmes suivants : « femmes, santé, travail » ; « accidents du travail – maladies professionnelles : prévenir, reconnaître, réparer » ; « santé au travail et environnement » ; « transformation du travail et organisation du travail, comprendre et agir ». Lorena a exposé son expérience sur l'affaire du prion lors d'une séance intitulée « De la souffrance individuelle à l'action collective pour transformer le travail, son organisation et ses conditions vers l'émancipation par le travail – comprendre et agir ».

Les acteurs de ces Assises souhaitent le lancement d'une campagne nationale « le travail tue, le travail détruit : mourir au travail, mourir du travail, plus jamais ! » et exigent, notamment, la mise en place d'une politique pénale du travail aussi sévère qu'en matière de délinquance routière ou encore le doublement des effectifs de l'inspection du travail et des services de prévention. En attendant, tous ont en ligne de mire la mobilisation du 25 avril prochain lors de la journée internationale de la santé au travail.

A l'issue des deux jours de travaux, une table ronde de clôture s'est tenue avec Sophie Binet de la CGT, Benoit Teste de la FSU, Murielle Guilbert de Solidaires, animée par Joëlle Mareschin et François Desriaux, Santé & Travail.

Si les conclusions des assises ont été partagées par les intervenants, la plateforme revendicative issue des travaux n'a pas été reprise directement, les secrétaires confédéraux voulant consulter leur base avant de s'engager. Nous avons donc, au SNTRS-CGT, un rôle à jouer dans l'avenir de cette plateforme en discutant sur son contenu et en nous prononçant à notre niveau.

Relevé de décision de la CE du 21 mars 2024

Présidence de séance :

- Matin : Lorena Klein
- Après-midi : Patrice Lecomte

Ordre du jour :

1. Point actualité
2. Mouvement dans l'ESR après l'action du 19 mars 2024 : suppression des crédits, réorganisation de la recherche, quelle suite ?
3. Présentation de l'activité syndicale IFREMER (14 h)
4. Répartition frais pédagogique Ferc
5. Suivi des groupes de travail du congrès
6. CoNRS : périmètre des sections et élections 2025
7. Points divers

1. Rapport introductif par Eric Leroy

2. Mouvement dans l'ESR après l'action du 19 mars 2024 : suppression des crédits, réorganisation de la recherche, quelle suite ?

- Revoir le diaporama suite aux discussions en CE, le proposer ensuite aux sections et régions
- Un webinaire à faire

3. Présentation de l'activité syndicale IFREMER par le secrétaire de section Franck Jacqueline et Olivier Dugornay

- Intégration dans le GT (Orientation et Revendicatif) pour le congrès pour apporter leurs points de vue.

4. Répartition frais pédagogique Ferc (Présentée par Lorena Klein)

La CGT perçoit des sommes financières relatives à la participation des élu-e-s et mandaté-e-s à la FS-SSCT (Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail) aux stages organisés sous l'égide du syndicat CGT agréé par l'Etat. Les sommes sont versées par les l'employeurs de différents organismes (CNRS, INSERM, Universités...) directement à la CGT qui le reverse après conservation de 20 % à la FERC CGT qui dispense ses formations.

Résolution pour vote à la CE :

La commission exécutive du SNTRS-CGT réunie le 21 mars 2024 donne son accord pour changer la répartition des sommes récupérées auprès des l'employeurs pour les stages de formations des mandaté-e-s FS- SSCT pour passer de 80 % aux Organisations Fédérées (OF) et 20 % à la FERC à 50 % pour les OF et 50 % pour la FERC ;

25 votants – 25 POUR (vote à l'unanimité)

5. Suivi des groupes de travail du congrès

- Point d'avancée sur les GT :

- GT Orientation : ils se sont réunis 2 fois ; réflexion sur les apports, pas de grands changement à apporter sauf la partie 3 ; actualisation, toilettage et recentrage sur l'actualité ; « retraite » à

- préciser ; intégration de l'IFREMER au GT
- **GT Revendicatif** : ce sont réunis une fois ; même structurations existantes ; plusieurs thèmes à rajouter (Les enjeux sociaux, environnement, mise à jour et implication sur les salaires et grilles, les indemnités, pénurie de recrutement, ajout du travail du GT « contractuels »)
- **GT Statut** : pas encore réuni

- **Point Comité Orga**

- **Soirée et sortie** : Lorena demande au Centre Frachon pour chiffrage avec une proposition d'une soirée et idée d'une sortie avant la réunion du prochain Comité Orga
- **Thématique sur le point Internationale** (coordinatrice Dina Bacalexi) : « La liberté académique » à transmettre aux invités internationaux
- Choix de deux Soirées thématiques :
 - **1 - « La liberté d'expression en tant qu'agents de recherche »** (Proposition de Patrick Boumier) : 24 votants – 24 POUR (Vote à l'unanimité)
 - **2 - « Intelligence artificielle »** (Proposition de Marc Regny-Demery) : manque animateur et retrait
 - **3 - « Les scientifiques face à l'urgence climatique »** (Proposition de Dina Bacalexi) : 24 votants – 3 POUR et 21 CONTRE
 - **4 - « Les conditions de travail dans la recherche scientifique et leur impact sur la santé »** (Proposition de Lorena Klein) : 24 votants – 24 POUR (vote à l'unanimité)
 - **5 - « l'évolution de la subordination à l'employeur- l'autorité déconnecté des pensées de maintenant »** (proposition de Franck Jacqueline) : sujet JE

Les thématiques 2 et 3 feront l'objet de Journées d'Etudes. Patrick contacte un-e camarade pour le point 2 et Pierre Giroux pour la thématique 3 pour notre JE de juin 2024 selon la disponibilité de l'animateur-trice invité-e :

Table ronde sur le rapprochement pendant la journée du congrès sur le thème « **l'outil syndical au sein de la CGT avec la FSU sur le périmètre de l'ESR** » en deux temps. Comment organiser cette table ronde ? Présentation sur le paysage syndical et le 2^{ème} temps atelier en pétale ou atelier ou autres ? 24 votants – 1 ABSTENTION et 23 POUR

6. CoNRS : périmètre des sections et élections 2025

- Périmètre des sections : présentation Eric Leroy et débats
- Elections 2025 :
 - Question : si on passe à un tour pour tous les collèges, le SNTRS-CGT demande un scrutin de liste pour les collèges A, B et C : Vote à l'unanimité POUR. Patrick Boumier fait remonter à la direction du CNRS.